

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Délibération n°2026.04.110

Désignation des représentants de GrandAngoulême à la Société anonyme d'économie mixte locale Territoires Charente (SAEM Territoires Charente)

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2026

Secrétaire de Séance: Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **70**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Mathilde MINAUD, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Fadila BOUTAYEB à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Frédéric CROS à Gérard DESAPHY, Magali SAINT HILAIRE à Laurent DUGUE, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Claude COURARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260507-2026_04_110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Notification : 07/05/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.04.110**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME A LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE TERRITOIRES CHARENTE (SAEM TERRITOIRES CHARENTE)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : NON VENTILÉ

Enjeux : [99999 -9) NON VENTILÉ]

La société anonyme d'économie mixte locale « Territoires Charente » a pour objet notamment :

- de procéder à l'étude et à tous actes nécessaires à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement, qui ont pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, se sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels;
- de procéder à l'étude et à la construction d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux d'activités destinés à la vente ou à la location ;
- de procéder à l'étude, la construction, l'aménagement de tout terrain, d'immeubles collectifs ou individuels à usage principal d'habitation, à l'exception [d'investissement en qualité de propriétaire bailleur] de logements à caractère social, bénéficiant de prêts spécifiques et d'un agrément de l'Etat ;
- d'assurer la gestion, l'entretien et la mise en valeur de tous immeubles ;
- toute opération de nature à contribuer au développement social, à la transition énergétique, à l'autonomie des personnes et à la salubrité des territoires.

La répartition du capital social et des sièges du conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions*	% du capital	Montants en €	Nombre d'administrateurs
Syndicat Mixte du Pôle Image	3 182	6,42%	353 202	1
Département de la Charente	16 144	32,57%	1 791 984	4
Ville d'Angoulême	766	1,55%	85 026	1
CA de GrandAngoulême	8 552	17,25%	949 272	2
CA de Grand Cognac	404	0,82%	44 844	1
Ville de Cognac	200	0,40%	22 200	1
Actionnaires publics	29 248	59,00%	3 246 528	9

016-200071827-20260507-2026_04_110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Notification : 07/05/2026

Groupe Caisse des Dépôts	14 607	29,47%	1 621 377	2
Chambre de commerce et d'industrie d'Angoulême	1 524	3,07%	169 164	1
Caisse d'Epargne et de Prévoyance Poitou-Charentes	1 777	3,58%	197 247	1
RAPP9 (Filiale Groupe France Télécom)	761	1,54%	84 471	1
EDF SAFIDI	253	0,51%	28 083	0
DEXIA	470	0,95%	52 170	1
ARKEA Crédit Mutuel	930	1,88%	103 230	0
Actionnaires publics	20 322	41,00%	2 255 742	6
Total	49 570	100,00%	5 502 270	15

*Valeur nominale de l'action : 111 €

Conformément aux statuts de SAEML Territoires Charente, 2 conseillers-conseillères communautaires doivent être désignés pour représenter GrandAngoulême au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Madame Magali SAINT-HILAIRE et Monsieur Michaël LAVILLE pour représenter GrandAngoulême à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la SAEMLTerritoires Charente.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
-------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260507-2026_04_110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
 Notification : 07/05/2026